

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

28 novembre 2017

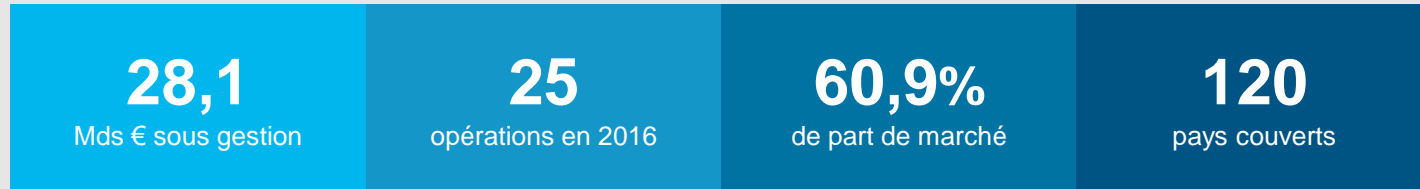
Baromètre 2017 de l'actionnariat salarié, by Amundi ESR - Les grandes tendances

Épargne
Salariale
& Retraite

Sommaire

- 1. Panorama d'un marché dynamique et diversifié**
- 2. Notre baromètre**
- 3. Objectifs et avantages**
- 4. À la découverte des bonnes pratiques**
- 5. Regards sur l'adhésion des salariés**
- 6. Et à l'international ?**
- 7. Vos questions**

Amundi, l'acteur de référence de l'actionnariat en Europe



Notre présence historique sur le marché de l'actionnariat salarié nous a permis d'établir **un benchmark représentatif du Marché de l'actionnariat salarié** en France et d'en tirer des enseignements concrets

Notre échantillon :

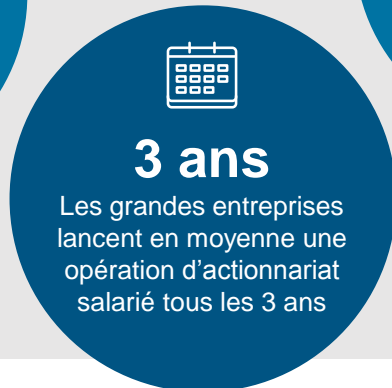
- Toutes les opérations d'actionnariat salariés collectives réalisées par Amundi (augmentations de capital et cessions de titres),
- Sur la période 2013-2016,
- Plus de 80 opérations réalisées,
- Par une quarantaine d'entreprises françaises* de tailles et de capitalisations différentes.

* l'échantillon est composé de 75% de grandes entreprises (GE) et 25% d'entreprises de tailles intermédiaires (ETI) / 85 % d'entreprises cotées et 15% d'entreprises non cotées.

01

Panorama d'un marché dynamique et diversifié

Panorama de l'actionnariat salarié en Europe en 2016¹



- **325 Milliards €** détenus par les salariés européens à travers l'actionnariat salarié
- **Plus de 7 millions** de salariés actionnaires en Europe
- **86% des grandes entreprises** européennes ont un plan d'actionnariat salarié, **53%** ont mis en place des plans **pour tous les salariés**
- Les grandes entreprises lancent en moyenne **une opération d'actionnariat salarié tous les 3 ans**
- **Les salariés européens détiennent en moyenne 23 000 € d'avoirs** en actionnariat salarié

1. Données EFES, Survey 2016 : ce recensement est basé sur une base de données de grandes entreprises cotées européennes (2 335 entreprises, soit 25% de toutes les entreprises cotées, 99% de la capitalisation totale et 95% en termes d'emploi) et de grandes entreprises non-cotées (301 entreprises). France : 360 grandes entreprises dont 95 non cotées.

Panorama de l'actionnariat salarié en France en 2016

1^{er}

Pays d'actionnariat
salarié en Europe

39%

des salariés
actionnaires
européens sont
français¹

31%

des sociétés non-cotées
faisant de l'actionnariat
salarié en Europe
sont françaises¹

+ de
3 millions

de salariés¹

32
opérations

réalisées en 2016,
au sein
du SBF120²

- 1^{er} pays Européen en terme de **montant total du capital détenu** par les salariés (95 Mds €) ainsi qu'en **nombre d'actionnaires salariés (+ de 3 M)¹**
- Les salariés actionnaires français, représentent **près de 40%** des salariés actionnaires en Europe¹
- **Plus de 30%** des sociétés non cotées faisant de l'actionnariat salarié sont françaises¹
- En 2016, **32 émetteurs du SBF120²** ont réalisés une opération dédiée d'actionnariat salarié collective (dont 22 ont été réalisées par Amundi). En France, **plus de 3 millions de salariés actionnaires** de leur entreprise¹

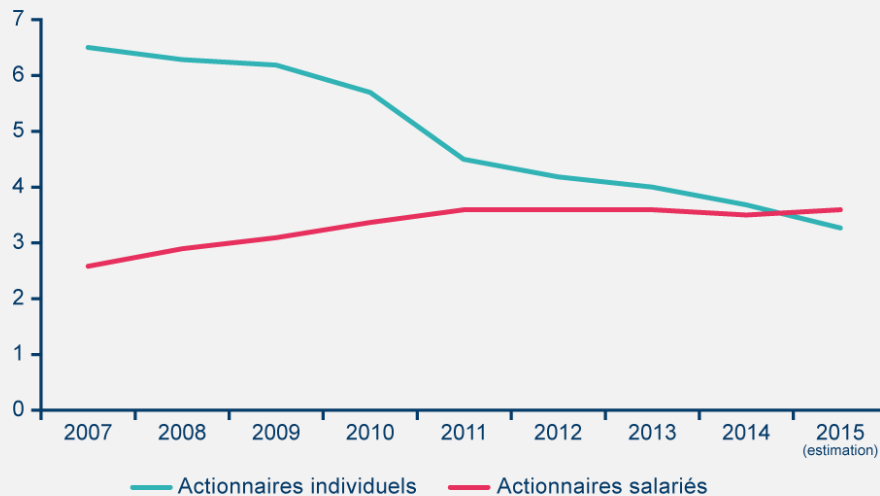
Sources:

1. Données EFES, Survey 2016

2. Données Eres 2016

Les actionnaires salariés sont devenus prépondérants dans l'actionnariat individuel en France

L'actionnariat particulier en France (en millions)

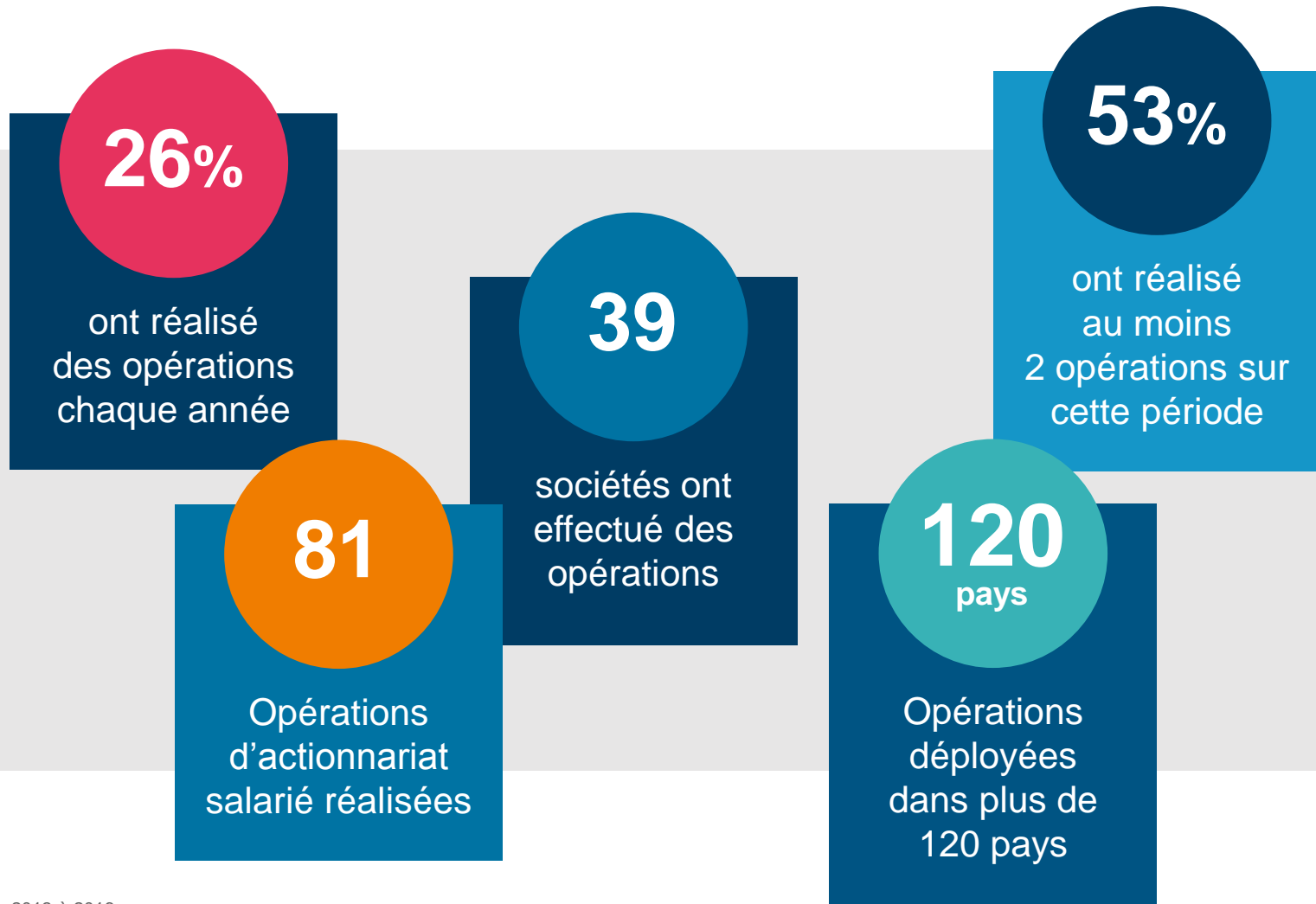


- L'exode des investisseurs individuels français est compensé par l'augmentation du nombre d'actionnaires salariés

02

Notre baromètre

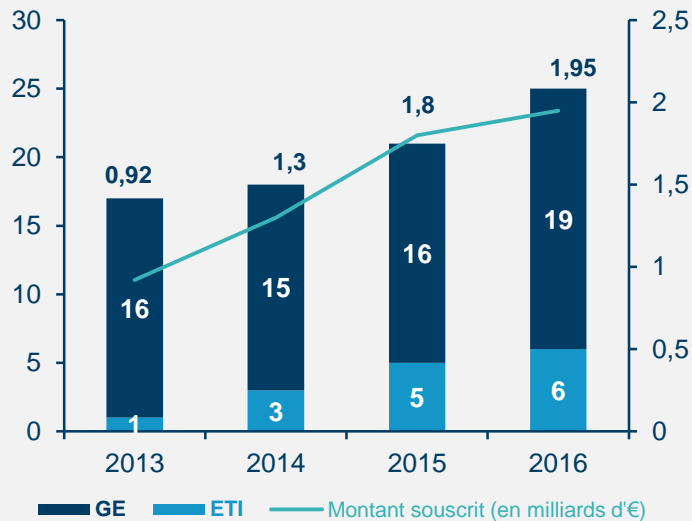
Sur l'échantillon Amundi*



* Période 2013 à 2016

Un marché dynamique et diversifié : *les opérations*

Évolution du nombre d'opérations et du montant souscrit



+56% d'opérations entre 2013 et 2016

+27% d'opérations dans les grandes entreprises

4 millions
de salariés éligibles

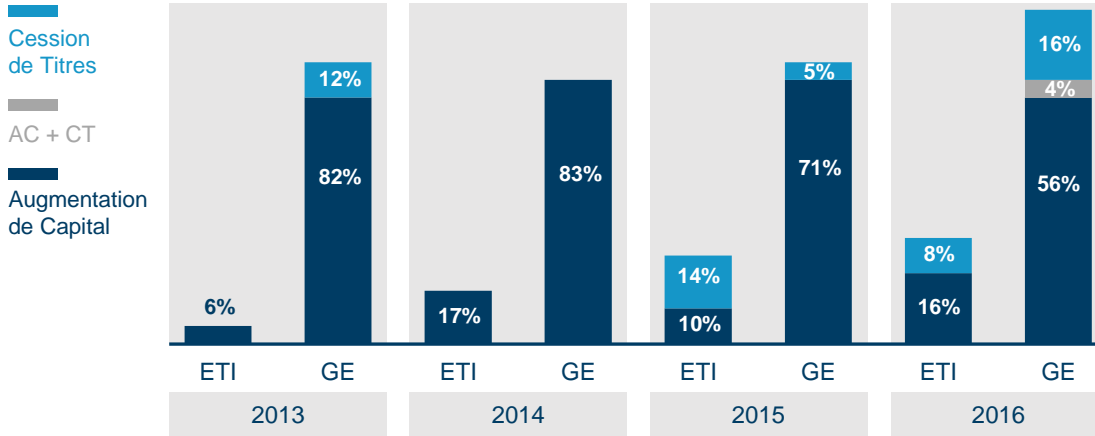
Près de
40% ont souscrit
à ces opérations

+32% d'éligibles

Intérêt accru des ETI pour ce type d'opérations

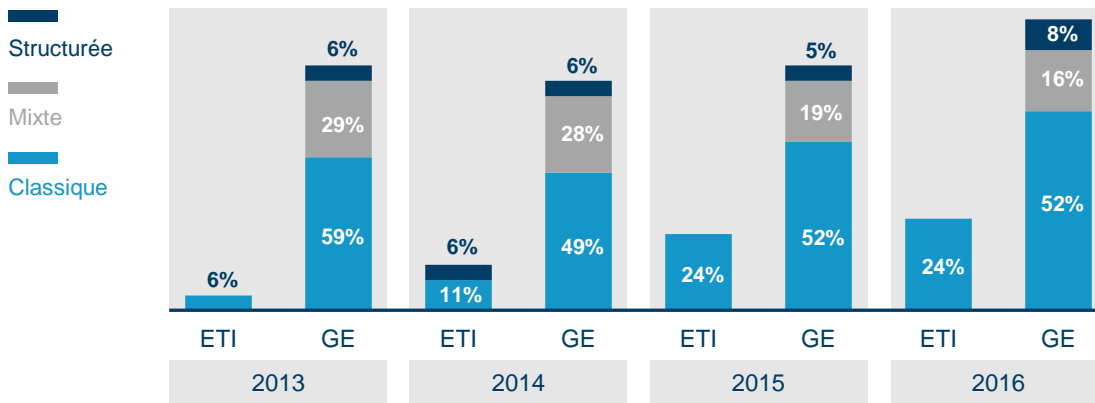
Un marché dynamique et diversifié : *les offres*

Sous quelle forme sont lancées les opérations



– Les ETI non cotées font majoritairement des opérations de cession de titres

Quelles sont les offres proposées ?



70% offres classiques

10% offres structurées

20% offres mixtes

03

Objectifs et avantages

Pourquoi l'actionnariat salarié ?

Associer les salariés à la création et au partage de valeur	<ul style="list-style-type: none">- Aligner les intérêts des salariés, des dirigeants et des actionnaires aux résultats de l'entreprise- À moindre coût pour le salarié
Renforcer la culture de groupe, le sentiment d'appartenance	<ul style="list-style-type: none">- Autour d'un vecteur universel : l'action de l'entreprise- Développer la culture entrepreneuriale et sensibiliser aux objectifs financiers- Développer la motivation collective- Donner des RV réguliers par la récurrence des opérations- Favoriser l'intégration des salariés (croissance externe...)
Améliorer l'image externe	<ul style="list-style-type: none">- Renforcement de la marque employeur- Image RSE : Gouvernance & Qualité du management
Associer les salariés à la gouvernance de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none">- Nomination d'administrateurs actionnaires salariés
Créer une base d'actionnariat stable	<ul style="list-style-type: none">- Détention significative du capital par les salariés- Actionnariat salarié large- Faire monter en puissance des managers au capital

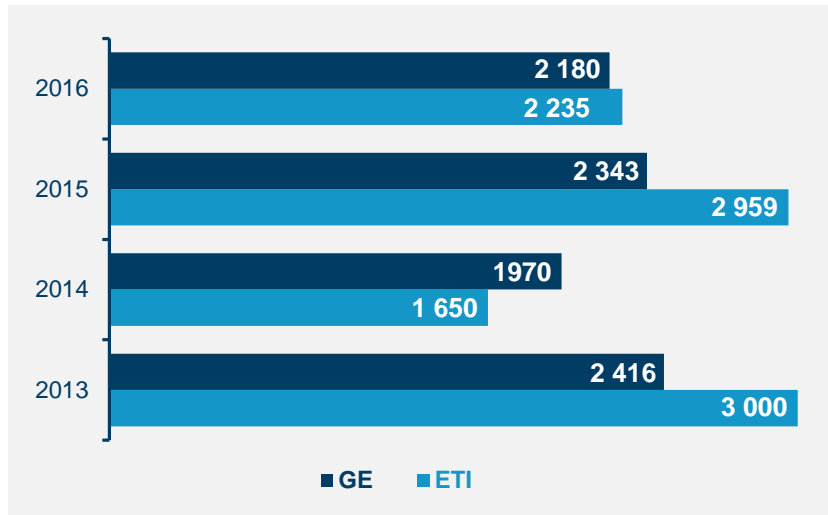
04

À la découverte des bonnes pratiques

L'abondement

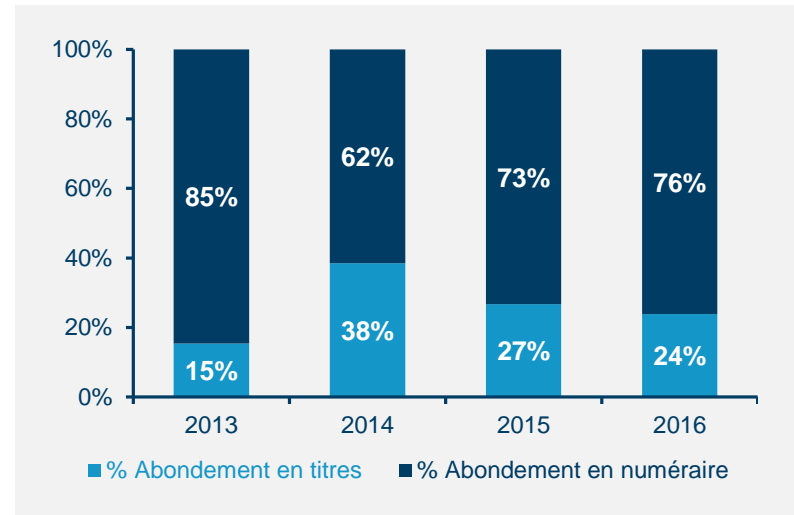
« L'abondement est un complément offert par l'entreprise à ses salariés dans le cadre d'un versement dans un Plan d'Épargne, qui ne peut excéder **3 089 € annuel** (8% du PASS en 2016), ni 300% du versement du salarié. Dans le cadre de l'acquisition d'actions émises par l'entreprise, peut être majoré de 80% jusqu'à **5 560 €** (14,4% du PASS). Il peut être versé en numéraire ou en titres. »

Abondement moyen par type d'entreprise



- Convergence du niveau d'abondement des ETI vers celui des grandes entreprises
- Les formules et montants d'abondement sont très variés dans les grandes entreprises

Distribution de l'abondement



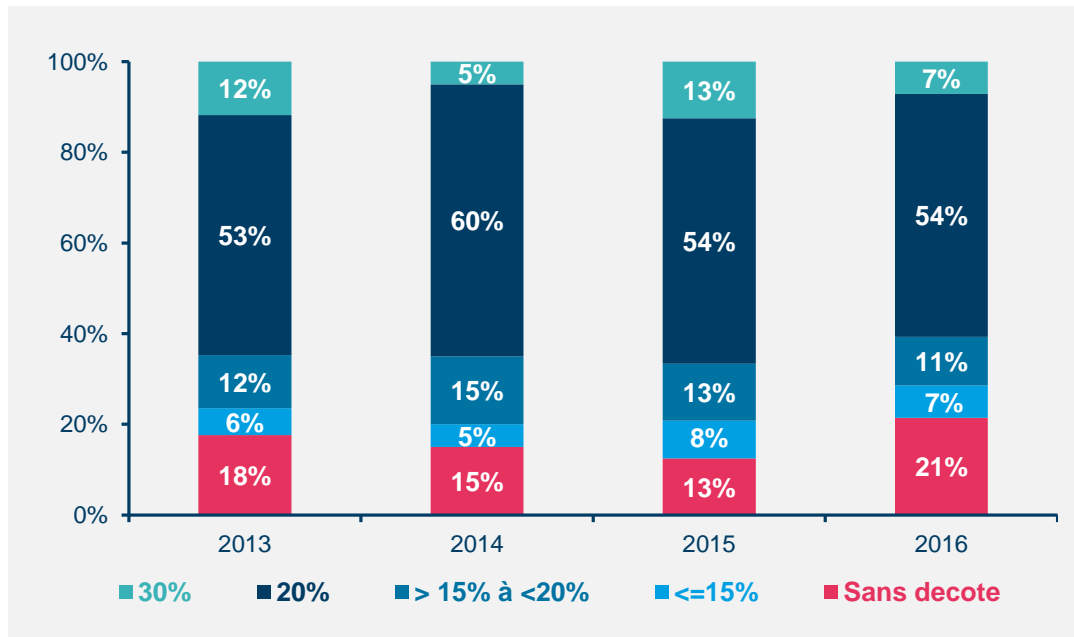
- L'abondement est plus souvent distribué en numéraire
- Stabilisation autour de 25% de l'abondement en actions

La décote

Le prix des titres souscrits peut faire l'objet d'une **décote par rapport au prix de référence** de :

- 20% en cas de blocage de 5 ans
- 30% en cas de blocage 10 ans

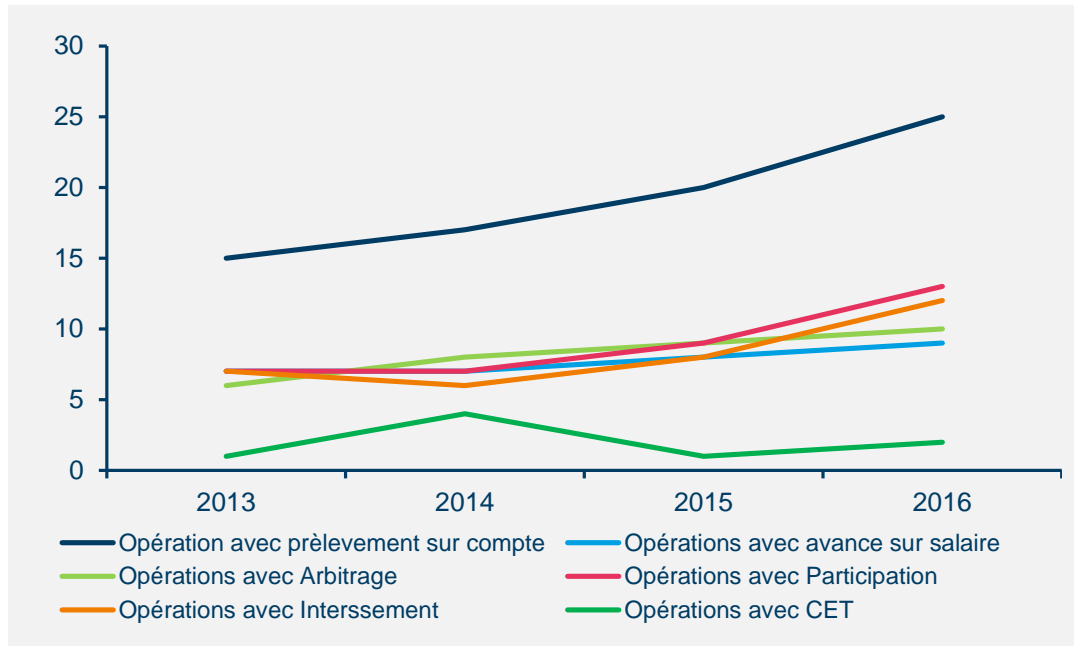
Cet avantage est **exonéré d'impôt sur le revenu et de taxe sur les salaires** et n'entre pas dans l'assiette des cotisations sociales.



des entreprises
ont proposé une
décote d'au moins
20% en 2016

- Les entreprises n'offrant pas de décote, compensent via un abondement fort (entre 3 000 € et 4 000 €)

Les sources de financement



- Les **sources de financement** pour la souscription aux opérations d'AS **se sont diversifiées ces dernières années**
- **Légère augmentation** des avances sur salaire
- **Très peu d'entreprises** utilisent les comptes épargne temps

Hausse nette de la souscription via la participation

+86%

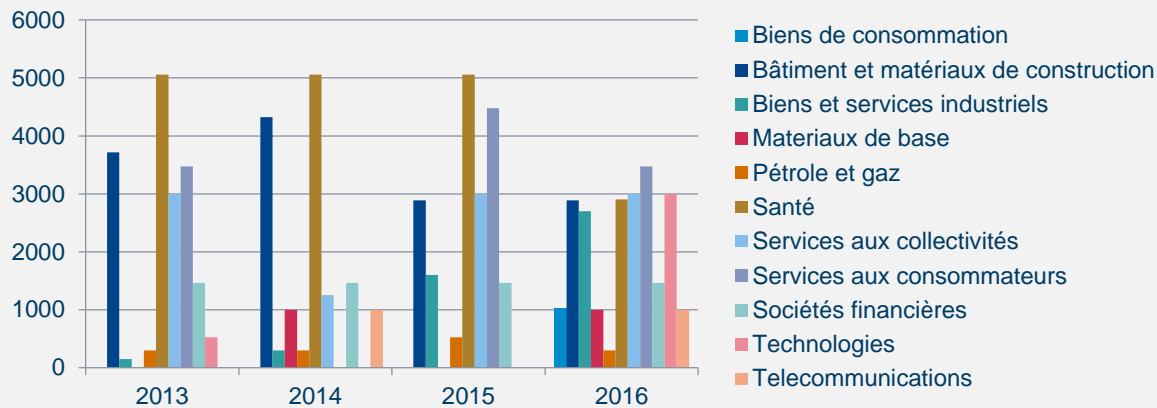
Ainsi que l'intéressement

+71%

Dans les opérations proposant le financement via l'intéressement et la participation, **plus de 50% de la souscription est financée par ces opérations collectives**

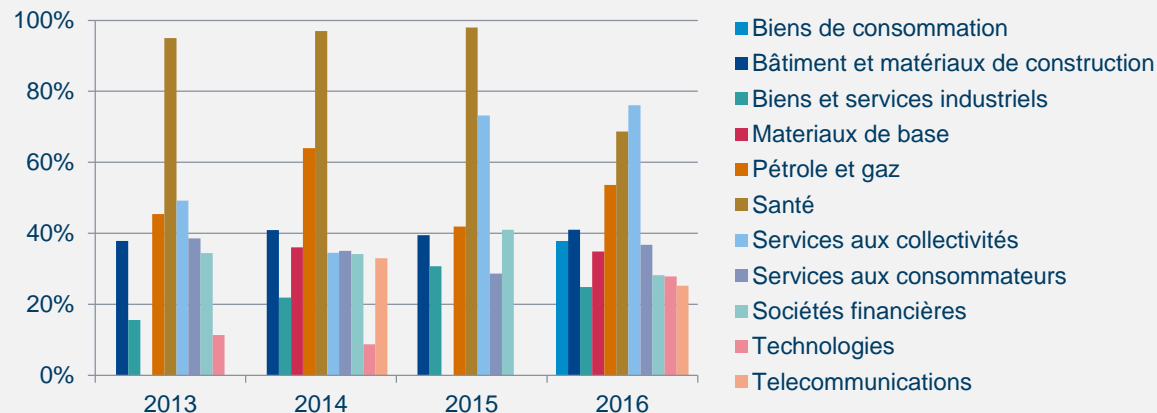
Pratiques par secteur

Répartition sectorielle des abondements



- Les abondements les plus importants sont versés dans le secteur de la « Santé »
- Le secteur « Energie, Pétrole et Gaz » verse les plus faibles abondements
- En 2016, tous les secteurs sont représentés et les niveaux d'abondement convergent

Taux de participation global par secteur



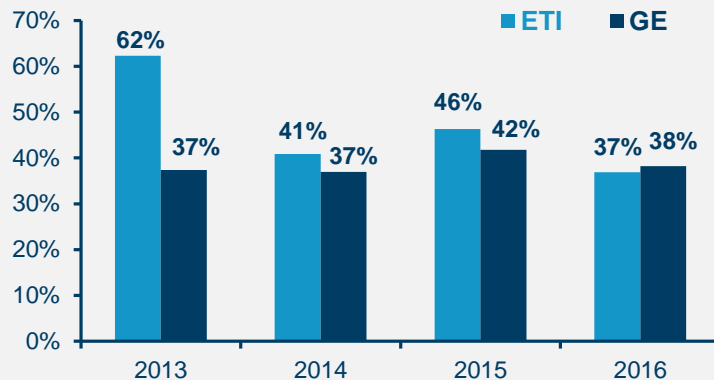
- Les secteurs des « Services aux Collectivités », de la « Santé » et de l'« Energie, Pétrole et Gaz » ont les taux de souscription les plus importants
- Les opérations dans le secteur des « Technologies » ont le plus faible taux de souscription sur la période étudiée. On note une nette progression en 2016.

05

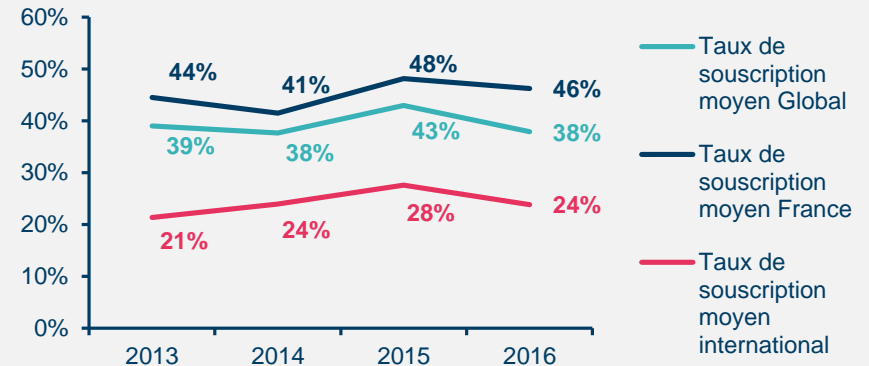
Regards sur l'adhésion des salariés

Taux de souscription

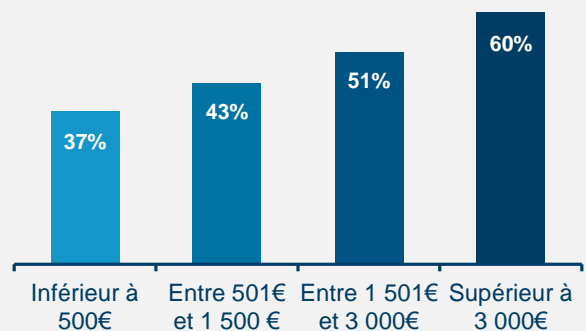
Évolution des taux de souscription moyens



Comparaison des taux de souscription France vs international



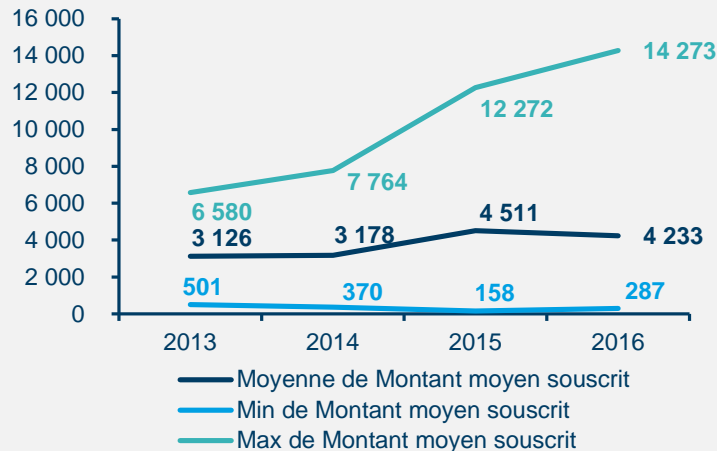
Taux de souscription et tranche d'abondement



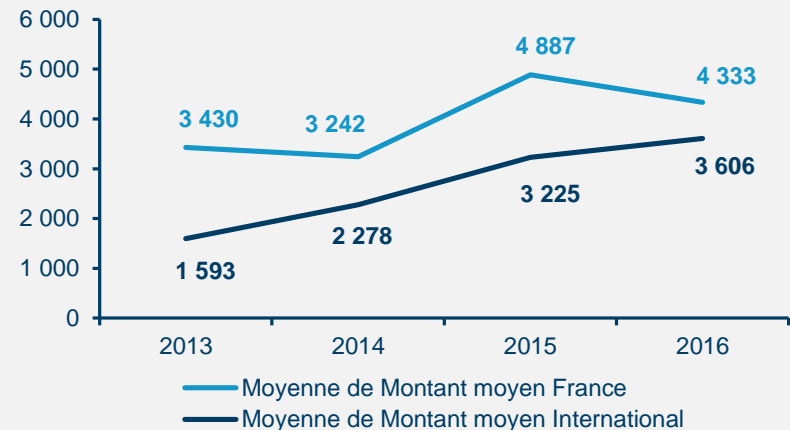
- Les taux de souscription moyens des **grandes entreprises sont stables**
- Convergence des taux de souscription des ETI vers celui des grandes entreprises
- Des taux de souscription **2 fois plus élevés en France** par rapport à l'International
- **L'attrait de l'abondement est confirmé**
- **Le taux de souscription moyen dépasse 50%** lorsque l'abondement proposé par l'entreprise est supérieur à 1 501 €

Montants souscrits* en France et à l'international

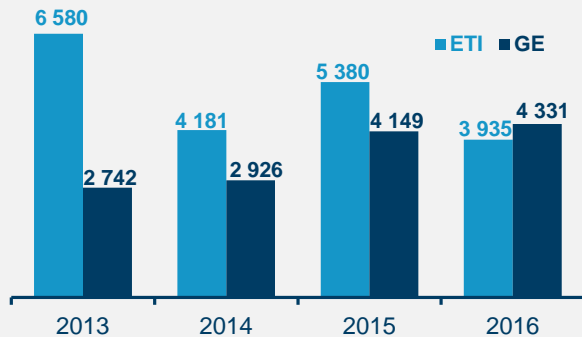
Évolution des montants souscrits



Comparaison des montants souscrits France vs international



Montant de souscription moyen par type d'entreprise



- Augmentation de 35% du montant moyen souscrit entre 2013 et 2016
- Les montants moyens souscrits à l'international ont plus que doublé et se rapprochent des montants souscrits en France
- Le montant moyen souscrit par les salariés des GE augmente chaque année
- Convergence des montants moyens souscrits chez les ETI vers ceux des grandes entreprises

* avec abondement

Part de l'actionnariat salarié dans l'épargne

Lorsque les salariés ont accès à de l'actionnariat salarié, ils épargnent (abondement inclus) :

- 4 331€ (soit **12% du salaire brut annuel**) dans une grande entreprise
- 3 955€ (soit **11% du salaire brut annuel**) dans une ETI

D'après l'INSEE, le taux d'épargne des ménages en 2016 est de **14%**.



14%



12%



11%

> Cela permet de financer l'économie réelle et développer le lien entre salariés et actionnaires.

Hypothèse : le salaire brut moyen dans le secteur privé¹ est de 35 976 € brut/an soit 2 998 € brut/mois.

Durée d'investissement moyenne en actionnariat salarié sur la totalité des avoirs investis en actionnariat salarié chez les clients d'Amundi (plus de 28 Mds €) :

- Les salariés conservent en moyenne plus de **13 années** leurs avoirs investis (5 années de blocage + 8,2 années en moyenne).



13 ans

> Investir dans son entreprise via l'actionnariat salarié, c'est financer l'économie réelle sur le long terme.

1. Données DARES

Une gouvernance intégrant les actionnaires salariés



- De plus en plus de grandes entreprises et d'ETI associent leurs salariés au capital et à la gouvernance de leur organisation.
- Les représentants des actionnaires salariés siègent en grande majorité dans les entreprises appartenant ou ayant appartenu au CAC 40, mais ce phénomène s'étend de plus en plus.
- Les représentants des actionnaires salariés sont porteurs d'une connaissance approfondie des rouages de l'entreprise, de son climat social et de son histoire et sont un lien important entre l'entreprise et les salariés actionnaires.

06

Et à l'international ?

(Cette partie concerne les entreprises dont le siège social est en France et qui associent leurs salariés à l'international aux opérations dédiées d'actionnariat salarié).

Quel développement international?

Focus sur les opérations internationales

19

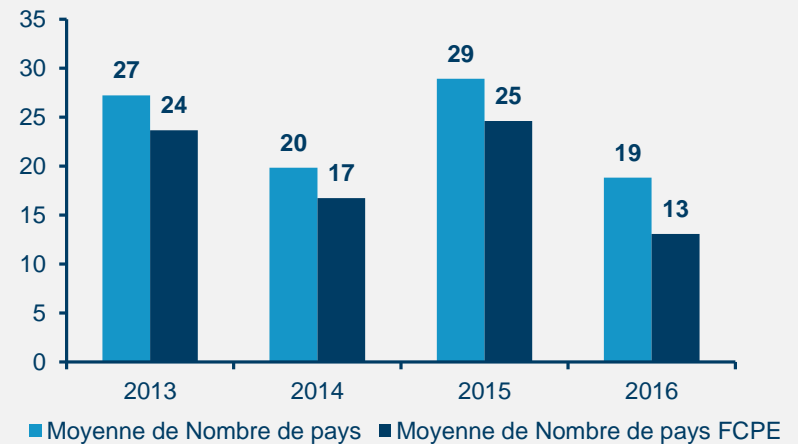
pays en moyenne
ont participé
à chacune des
opérations

13

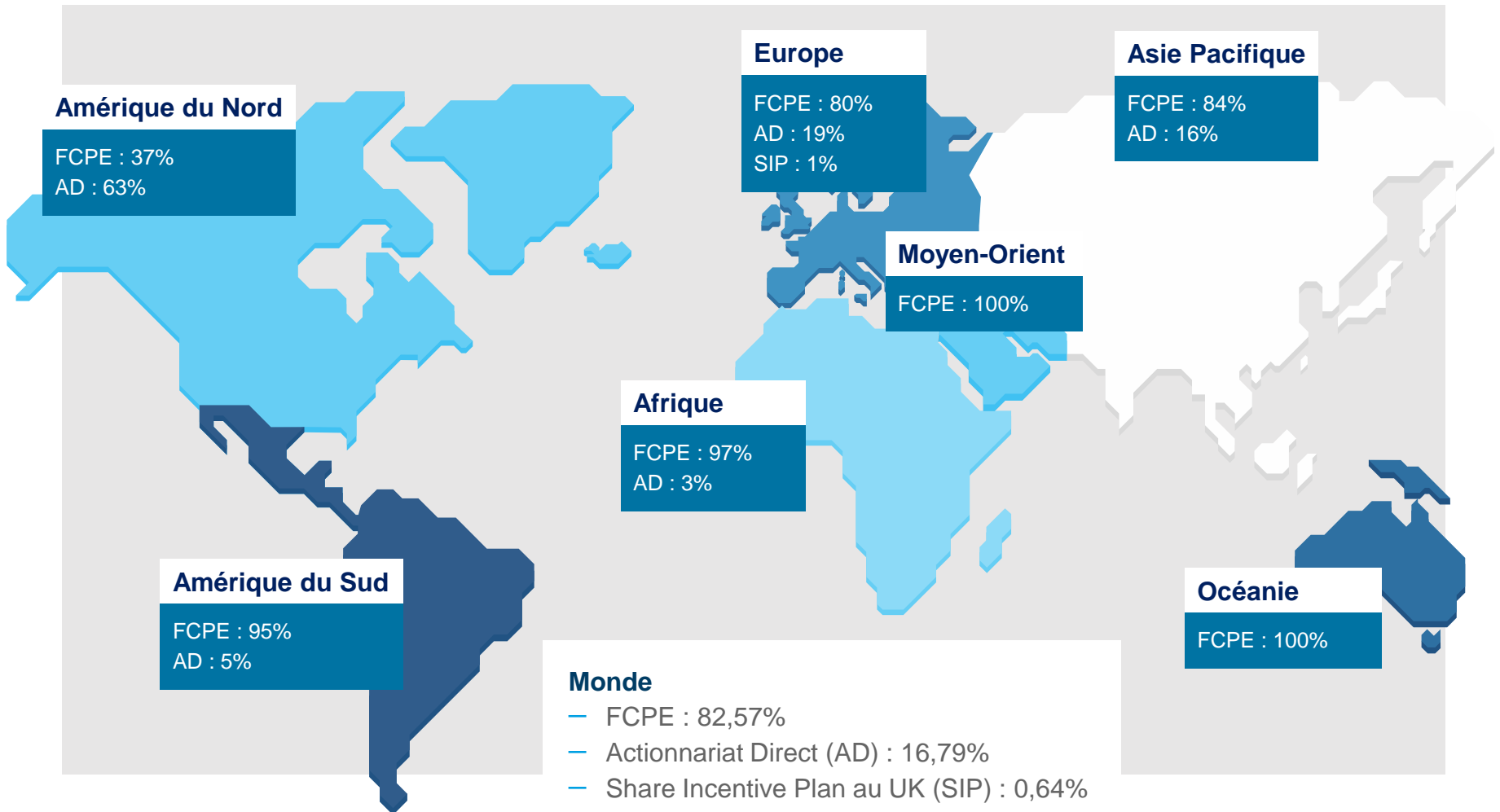
Parmi ces pays,
le FCPE a pu être
déployé dans 13
de ces pays

- À ce jour le FCPE a été déployé dans 120 pays
- Les entreprises favorisent les pays avec FCPE

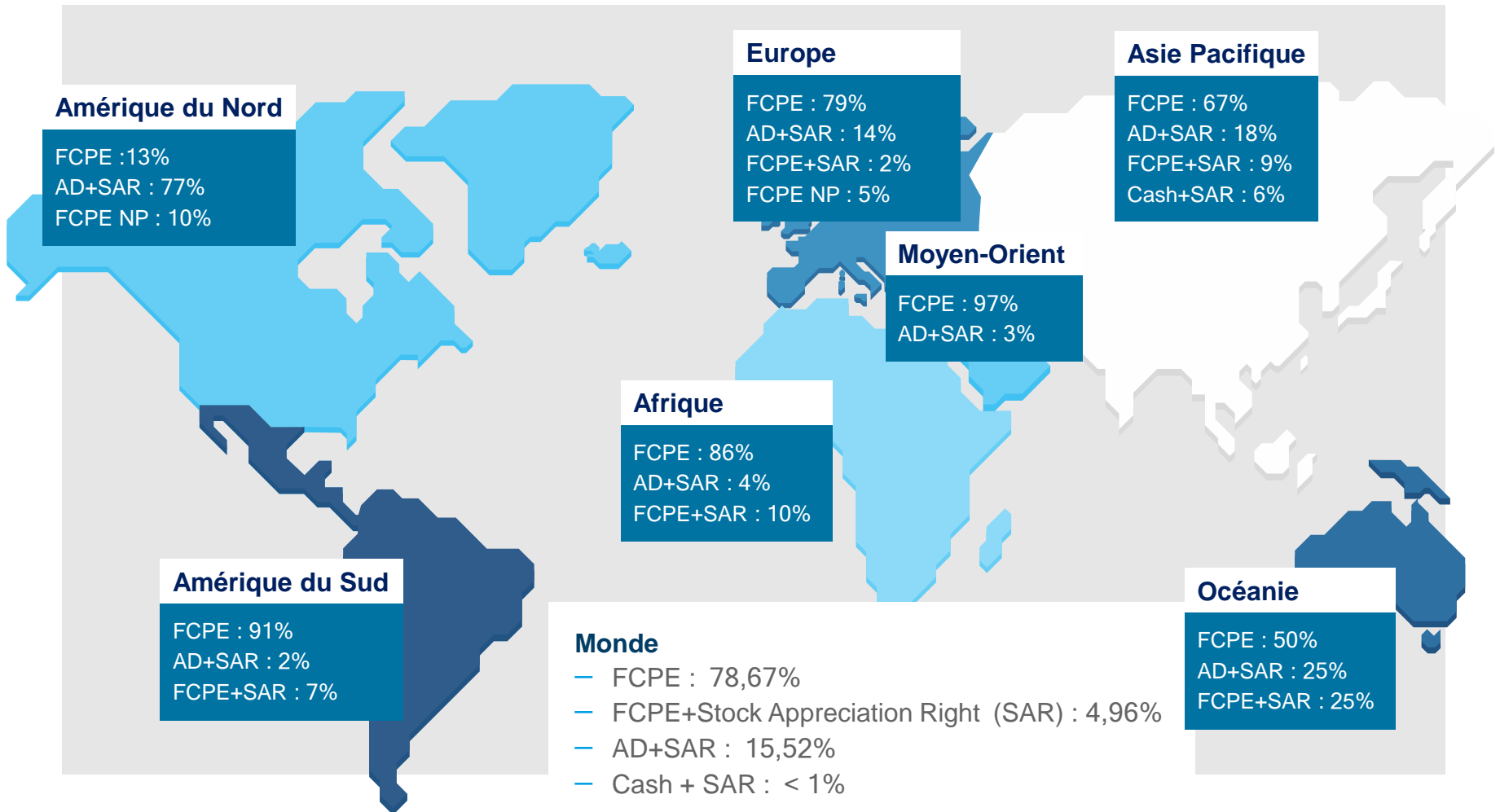
Évolution du nombre moyen de pays éligibles aux opérations internationales



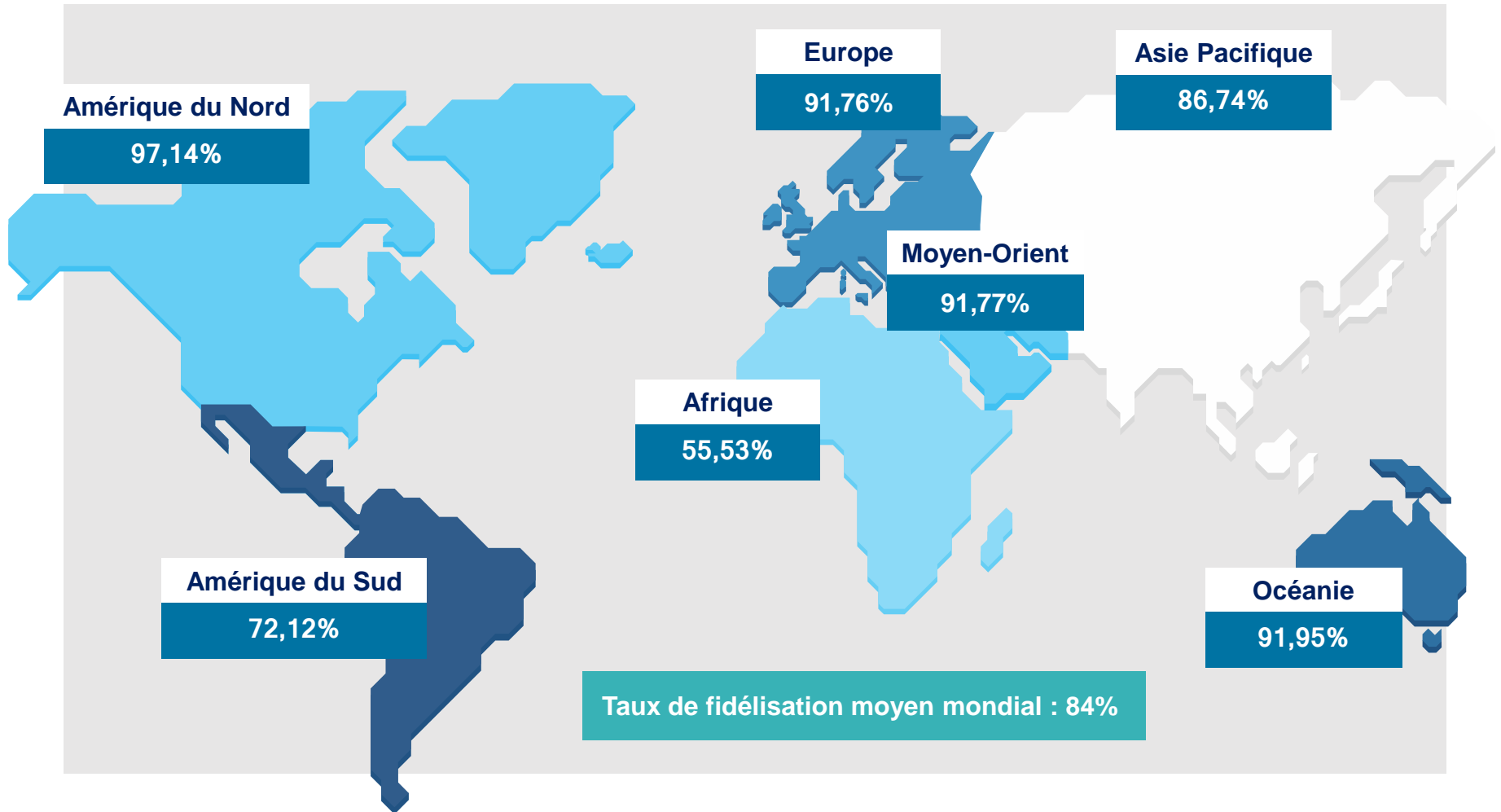
Sous quelle forme sont proposées les offres classiques dans le monde ?



Sous quelle forme sont proposées les offres structurées dans le monde ?



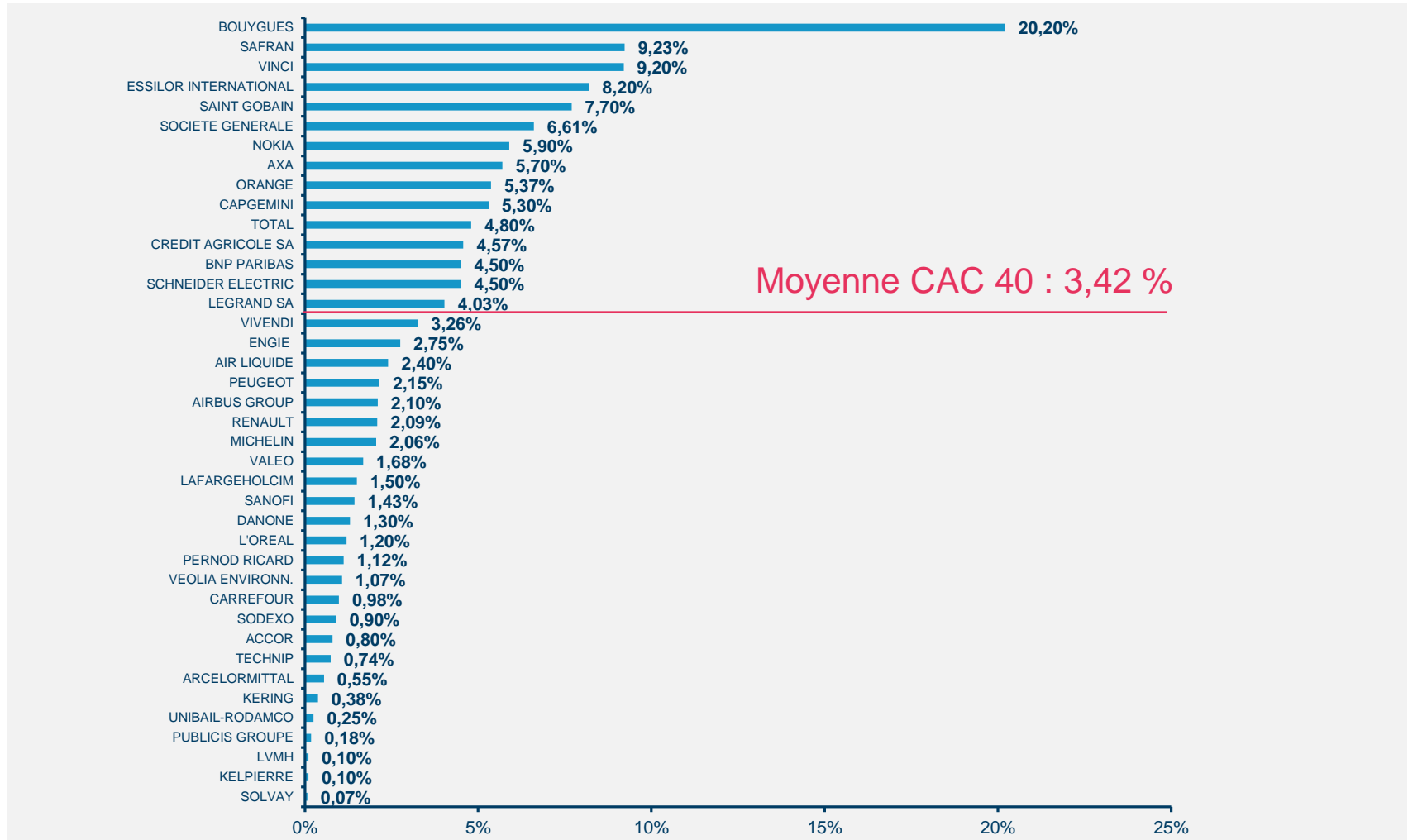
Taux de fidélisation moyen sur les 3 dernières années



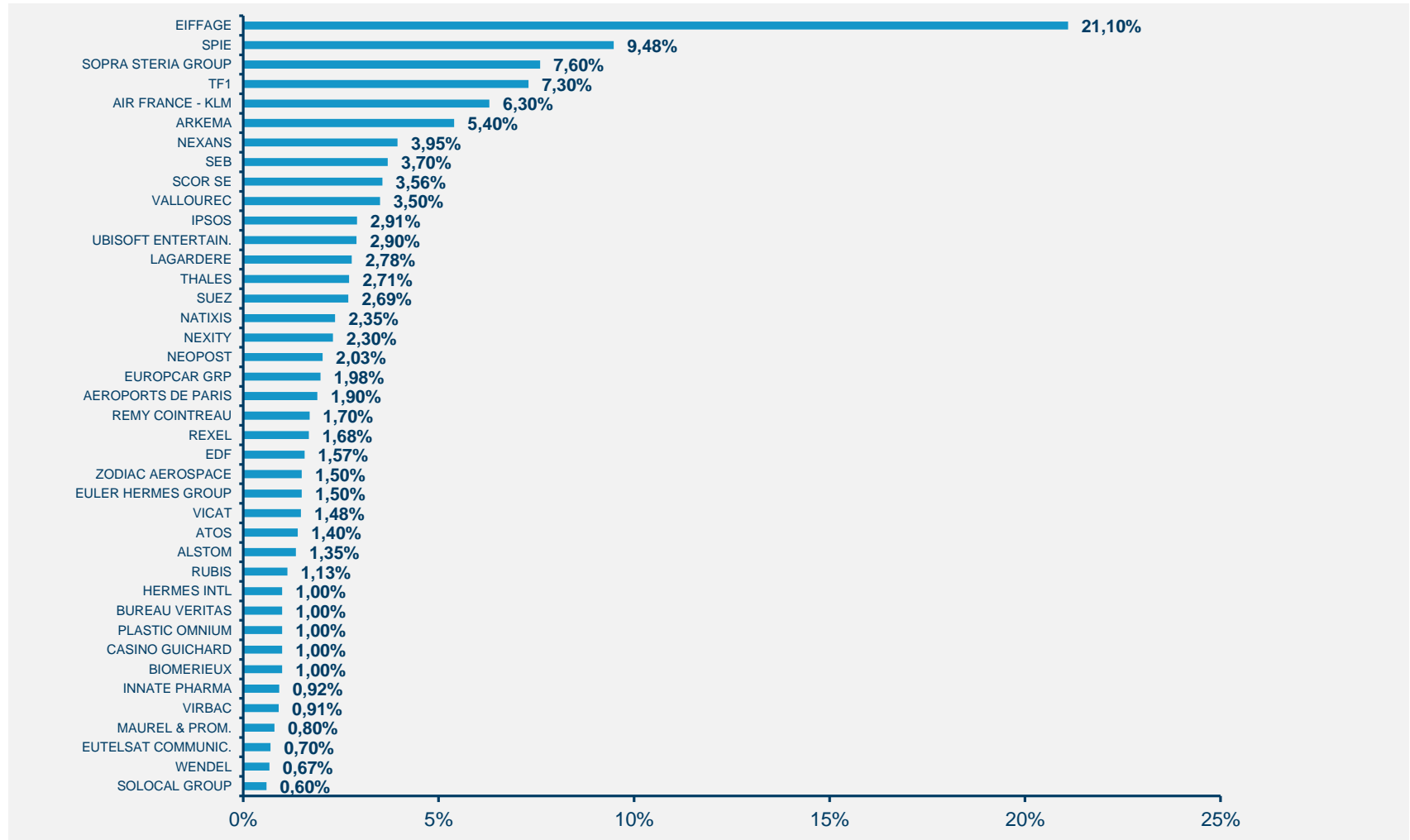
07

Vos questions

Détention du capital par les salariés en 2016 (CAC 40)



Détention du capital par les salariés en 2016 (Next 80)



Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et n'ont pas de valeur contractuelle. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. Amundi décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document. Édité par Amundi, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. Société Anonyme au capital de 1 086 262 605 €. Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.

Les performances passées des FCPE présentés dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts des FCPE sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des FCPE peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Il appartient à toute personne intéressée par les FCPE, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque fonds.

Les DICI des FCPE, visées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion ou téléchargeable depuis le site dédié à l'Épargne Salariale.

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et vous acceptez qu'elles ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni distribuées par vous à toute personne tierce (sauf à votre conseiller professionnel) sans avoir reçu notre accord écrit préalable. Ces informations, valables au mois de septembre 2017, sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Société Anonyme au capital social de 1 086 262 605 euros
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036
Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France
Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France
Tél. +33 (0)1 76 33 30 30
Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452